
GUIDE PRATIQUE

AIDES À LA CRÉATION ET À LA STRUCTURATION  page 2

AIDES À LA RÉSIDENCE D'ARTISTES  page 14

AIDES À LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE  page 18

AIDES À LA DIFFUSION ET À LA TOURNÉE 

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE	DRAC AUVERGNE Aide à la reprise http://www.culture.gouv.fr/auvergne	Comité d'experts INSTRUCTION : Services de la Drac : 04 73 41 27 00 Théâtre : Bernard MONTAGNE	Compagnies professionnelles de théâtre	Ne pas avoir joué le spectacle depuis au moins une saison Pertinence et qualité artistique du projet Garantie d'une tournée importante	VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE (43) Aide à la diffusion artistique http://www.cg43.fr	Commission permanente du Conseil général de la Haute-Loire INSTRUCTION : Service de l'action culturelle : 04 71 07 43 76 Violaine RIPOLL	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Etre implanté en Haute-Loire L'aide est attribuée aux projets ayant bénéficié de l'aide à la création du CG 43 Rémunération systématique du personnel artistique	AIDE VERSÉE SUR JUSTIFICATIFS DES REPRÉSENTATIONS 20% DU COÛT ARTISTIQUE PLAFONNÉ À 500 € PAR REPRÉSENTATION (un minimum de 3 représentations, l'aide porte au maximum sur 10 représentations sur 2 ans)

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUE	CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME (63) Aide au développement des formations musicales (cette aide regroupe l'aide à la diffusion et l'aide à la production discographique) http://www.cg63.fr	Commission permanente du Conseil général du Puy-de-Dôme INSTRUCTION : Service du développement culturel 04 73 42 24 88 04 73 42 24 12 Claudy BRUGIROUX	Artistes individuels et groupes de musique constitués d'au moins 2 personnes Cette aide n'est pas cumulable avec «l'aide à la production discographique»	2 ans d'existence Au moins 10 concerts rémunérés au cours des deux années précédentes Rémunération des musiciens Caractère permanent des effectifs de la formation Support juridique (association, mandataire, société, ...)	AIDE FORFAITAIRE SUR 3 ANS : Aide à la diffusion : 2 000 €/ an pour 5 représentations Aide à la production discographique : 1 600 €

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE MUSIQUE DANSE	<p>CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME (63)</p> <p>Aide à la diffusion du spectacle vivant en milieu rural</p> <p>http://www.cg63.fr</p>	<p>Commission permanente</p> <p>INSTRUCTION : Direction générale de l'aménagement et du développement 04 73 42 24 12 04 73 42 23 29 Noëlle CHADEYRON</p>	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse	<p>Etre implanté dans le département du Puy-de-Dôme depuis au moins 2 ans</p> <p>Un seul projet de diffusion de cinq dates dans cinq communes de moins de 10 000 habitants du département</p> <p>Les compagnies bénéficiant de l'aide à la création doivent avoir rempli leurs objectifs pour prétendre à cette aide</p>	<p>2 500 € PAR COMPAGNIE PAR AN, SOIT 500 € PAR REPRÉSENTATION</p> <p>1 seul projet présenté par an</p>

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUES ACTUELLES	<p>MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND</p> <p>Aide à la diffusion, mise à disposition d'un véhicule</p> <p>http://www.clermont-ferrand.fr/-Musiques-actuelles-.html</p>	<p>Conseil Municipal de la ville de Clermont-Ferrand</p> <p>INSTRUCTION : Direction de la culture 04 73 42 63 76 Eric THOMAS</p>	Formations musicales	<p>Le groupe doit être constitué en association</p> <p>Le groupe doit justifier d'un rayonnement et d'une implantation sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand au regard de la domiciliation de l'association et du nombre de concerts réalisés (copies des 10 dernières prestations scéniques dont cachets).</p>	<p>LA MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE</p> <ul style="list-style-type: none"> est strictement accordée dans le cadre de concerts dans des conditions de diffusion professionnelle. sera d'une durée maximum de 5 jours pouvant inclure le week-end. chaque groupe ne pourra excéder plus de 10 jours d'utilisation du véhicule par an .

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE MUSIQUE DANSE	DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Défi Jeune Projets Jeunes www.drdjs-auvergne.fr/enviedagir	Jury régional (3 commissions par an) INSTRUCTION : auprès des Directions départementales Puy-de-Dôme : 04 73 34 91 91 Philippe VIDAL Haute-Loire : 04 71 09 80 80 Charles MOLLAT Cantal : 04 71 48 72 66 Gérard DELPY Allier : 04 70 46 84 60	Musiciens individuels et groupes, jeunes compagnies (les associations doivent avoir moins de 2 ans d'existence)	Défi pour soi (professionnalisation) Originalité de la démarche Utilité sociale Impact local Faisabilité La finalité professionnelle est obligatoire pour les porteurs de projets de plus de 26 ans	AIDE DE 1 000 € POUR LES PROJETS JEUNES AIDE ENTRE 2 000 € ET 6 000 € POUR LE DÉFI JEUNE

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUES ACTUELLES	SACEM Aide aux producteurs de spectacles qui prennent le risque de produire des artistes en développement http://www.sacem.fr	Comité d'experts (validation par le Conseil d'administration) INSTRUCTION : Division Culturelle Programme Autoproduction 30 rue Ballu 75009 Paris • Dépôt des dossiers jusqu'au 16 janvier pour les projets entre janvier et juin. • Dépôt des dossiers du 1 mai au 15 juin pour les projets entre juillet et décembre.	Producteurs de spectacles, tourneurs	L'artiste doit figurer au catalogue du tourneur / producteur Une seule aide par an, par tourneur / producteur Le répertoire de l'artiste doit être déposé à la Sacem L'artiste ne doit pas avoir eu de disque d'or	AIDE AUX PREMIÈRES PARTIES : Minimum 5 dates sur 2 mois : 12% des dépenses artistiques – aide plafonnée à 3 500 € AIDE À LA PRODUCTION DE SPECTACLE DANS UN LIEU UNIQUE : Minimum 8 dates sur 2 mois pour les artistes chanson et rock, 5 dates pour les artistes musique du monde, jazz, musiques électroniques – 8% des dépenses artistiques – aide plafonnée à 5 000€ AIDE AUX TOURNÉES : Minimum 9 dates sur 2 mois pour les artistes chanson et rock, 6 dates pour les artistes musique du monde, jazz, musiques électroniques – 8% des dépenses artistiques – aide plafonnée à 7 000€

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUE	SCPP (société civile des producteurs phonographiques) Aide à la tournée («tour support») http://www.scpp.fr	Commissions mensuelles, (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SCPP 14 bd du Général Leclerc 92527 Neuilly-sur-Seine 01 41 43 03 03 Dépôt du dossier 1 mois avant la date de la commission	Producteurs phonographiques sociétaires (société ou association)	10 dates minimum	MAXIMUM 40% DU BUDGET DE L'OPÉRATION Apport du producteur supérieur à 50 % du montant du budget total (hors coût de fabrication des supports, mastering, et budget promotionnel)

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUE	SPPF (société civile des producteurs de phonogrammes en France) Aide à la production discographique http://www.sppf.com	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SPPF 28 rue de Châteaudun 75009 Paris 01 53 77 66 55	Producteur du disque (associé à la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF)	8 dates minimum en France hors festivals	AIDE PLAFONNÉE À 10 000 € L'apport du producteur supérieur à 50% du cadre subventionnable Limitation à 12 aides par an et par demandeur

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUES (MUSIQUES ACTUELLES, CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES)	FCM (fonds pour la création musicale) Aide à la tournée et aux premières parties http://www.lefcm.org	Commissions (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : FCM 141 rue La Fayette 75010 PARIS 01 48 78 50 60 Alex ZORDAN	Structure titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles (association, Sarl, ...)	Concerts promotionnels : minimum 4 concerts dans des grandes villes Tournée : au minimum 4 dates produites pour les musiques actuelles Pour le jazz, la musique du monde et la musique classique : 8 dates minimum sur 4 mois	15% DU BUDGET PLAFONNÉ À 12 200 € PAR PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUES ACTUELLES	<p>CNV (centre national des variétés)</p> <p>Autres aides de la Commission 1 : (Comptes entrepreneurs et économie des entrepreneurs)</p> <p>Droit de tirage, Garantie bancaire, Soutien aux entreprises, Aide exceptionnelle</p> <p>http://www.cnv.fr</p>	<p>Commission d'experts (validation par le CA)</p> <p>INSTRUCTION : CNV Commission 45 9 bd des Batignolles 75008 Paris 01 56 69 11 41</p>	<p>Producteurs de spectacles affiliés depuis au moins 12 mois</p>	<p>Le droit de tirage est une aide automatique à l'activité de production. Les producteurs peuvent ainsi obtenir le reversement de tout ou partie des sommes inscrites sur leur compte entrepreneur, sur justification de la continuation de l'activité de production.</p> <p>LE CNV et l'IFCIC proposent un service de garantie bancaire conjointe pour les prêts supérieurs à 57 000 €</p> <p>Soutien aux entreprises et aide exceptionnelle : aides destinées aux entrepreneurs connaissant des difficultés financières</p>

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUES (MUSIQUES ACTUELLES, CLASSIQUES ET CONTEMPORAI- NES)	<p>FCM (fond pour la création musicale)</p> <p>Aide à l'export</p> <p>http://www.lefcm.org</p>	<p>Commission (validation par le conseil d'administration)</p> <p>INSTRUCTION : FCM 141 rue La Fayette Paris 75010 Tél. : 01 48 78 50 60 Alex ZORDAN</p>	<p>La structure qui emploie les artistes selon les règles en vigueur en France</p>	<p>Album datant de moins de 15 mois faisant l'objet d'une distribution en France ou dans le territoire visé (sauf pour la musique contemporaine)</p> <p>Pas de minimum de dates</p>	<p>15% DU BUDGET PLAFONNÉ À 12 200 € PAR PROJET</p>

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE	<p>SACD</p> <p>Aide à la production et à la reprise</p> <p>http://www.sacd.fr</p>	<p>Commission (validation par le conseil d'administration)</p> <p>INSTRUCTION : SACD Direction de la Promotion et des Actions Culturelles 11bis rue Ballu 75442 Paris cedex 09 01 40 23 47 04 Agnès PRINCET</p> <p>Dépôt des dossiers : avant le 23 mars</p>	<p>Producteurs de spectacles, compagnies professionnelles de théâtre</p>	<p>Respect des réglementations applicables au spectacle vivant</p> <p>30 représentations minimum si des représentations sont prévues à Paris et/ou à Avignon, 20 pour la province,</p> <p>30 représentations pour une reprise</p>	<p>15 PROJETS (12 CRÉATIONS ET 3 REPRISES) SOUTENUS CHAQUE ANNÉE</p> <p>MONTANT DE L'AIDE : 15 000 € (25% DU BUDGET DE LA PRODUCTION AU MAXIMUM)</p>

Retrouvez toutes les fiches du guide en consultation et téléchargement sur le site du TRANSFO
www.letransfo.fr